



BMR : « MRSA » et « ESBL non E.Coli » en EMS - Fiche technique

Bénéficiaire infecté (malade) <i>Staphylococcus aureus résistant à la méticilline (MRSA)</i> <i>Entérobactéries produisant des bêta-lactamases à large spectre (BLSE ou ESBL) non E. Coli.</i>	
Mode de transmission	- Contact direct - Contact indirect via les mains à partir d'objets et de surfaces contaminés + <i>Gouttelettes (et aérosols) si symptômes respiratoires</i>
Période d'incubation	Variable
Période de contagiosité	Durée du portage
Mesures additionnelles (MA) à mettre en place 	Mesures additionnelles Contact (MAC) lors des soins en chambre + <i>Mesures additionnelles Gouttelettes (MAG) si symptômes respiratoires</i> - Privilégier une chambre individuelle - ESBL : vigilance particulière sur la gestion des excréta
Durée des MA	Jusqu'à la guérison clinique (ESBL) Jusqu'à la fin du traitement (MRSA)
Suivi microbiologique	Post traitement (MRSA)
Équipement de protection individuel (EPI) et CAT pour le personnel	- Renforcer la désinfection des mains à la solution hydro-alcoolique - Surl blouse lors des soins en chambre - Gants, masque, lunettes de protection selon PS - Mettre à disposition la SHA pour le bénéficiaire et ses visites
Équipement de protection individuel et CAT pour le bénéficiaire malade	- Se laver les mains soigneusement ou les désinfecter aux moments clés (sortie des WC, de la chambre, repas...) - Port du masque selon PS (Précautions Standard) - Veiller au port de vêtements (et protections propres) et à des pansements occlusifs propres en cas de plaie infectée Si l'état du bénéficiaire malade ne permet pas l'application de ces mesures, il est souhaitable de protéger les autres bénéficiaires et le personnel par le renforcement des mesures collectives à disposition comme le nettoyage et la désinfection de l'environnement personnel et collectif et l'aération des locaux.
Communication et mise en place	- Tout portage de BMR doit être signalé dans le DPI du bénéficiaire et décliné dans tous les outils de travail ainsi qu'au répondant HPCI de l'établissement et à l'HPCI du SCSP - Informé le bénéficiaire et son représentant thérapeutique - Transmettre oralement et par écrit l'information à l'équipe pluridisciplinaire. - Information du statut BMR lors du transfert du bénéficiaire vers un autre lieu de soins. - Mise en place d'un chariot d'EPI + SHA (solution hydro-alcoolique) devant la chambre ou dans un endroit adapté - SHA, poubelle et matériel de soins dédié dans la chambre Affiches signalétiques sur la porte (intérieur et extérieur) à télécharger sur le site du Canton de Neuchâtel.
Matériel de soins	- Privilégier le matériel à usage unique - À défaut, dédier le matériel de soins à usage multiple au patient pendant la durée du portage - Nettoyage-désinfection du matériel de soins avec le produit usuel avant de le sortir de la chambre.
Linge, vêtements, vaisselle	Selon PS
Déchets	Selon PS
Sanitaires	Si pas de WC privés dans la chambre, installer une chaise percée dédiée au chevet.
Circulation	Pas de confinement ; circulation possible dans les espaces communs en l'absence de diarrhée/ incontinence fécale non contenue ou pansement occlusif en cas de plaie infectée.



BMR : « MRSA » et « ESB� non E.Coli » en EMS - Fiche technique

Voisins de chambre	Pas de dépistage systématique du voisin de chambre MRSA : dépistage du voisin si facteurs de risque (ex : plaie)
Visites	- Ne pas s'asseoir sur le lit - Ne pas utiliser les wc de la chambre - Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre - Surblouse seulement si participation aux soins

Environnement	- Nettoyage-désinfection des surfaces/objets fréquemment touchés par le bénéficiaire (table, table de chevet, poignées de porte, accoudoir, télécommande) et des WC 1 x / jour avec le produit détergent-désinfectant habituel - Nettoyage-désinfection du sol 1 x / jour avec le produit détergent-désinfectant habituel. - Nettoyage-désinfection terminal (toutes les surfaces, changement de draps, linge de bain, rideau, sol) de la chambre et des WC à la levée des MA.
Déclaration obligatoire	- Uniquement en cas de flambée (découverte de 2 bénéficiaires avec résultats de laboratoires positifs durant la même semaine) - À envoyer à scsp.pci@ne.ch et epi@ne.ch
Infirmière HPCI	- Déclaration de flambée ($n \geq 2$) - Tous les nouveaux cas de BMR

Bénéficiaire Porteur <i>Staphylococcus aureus résistant à la méticilline (MRSA)</i> <i>Entérobactéries produisant des bêta-lactamases à large spectre (BLSE ou ESB�) non E. Coli.</i>	
Mesures additionnelles (MA) à mettre en place	- Aucune - Application des Précautions Standard par le personnel pour tous les bénéficiaires - Évaluer les facteurs de risque et l'intérêt de dépistage des voisins (MRSA)
Décolonisation	Suivi microbiologique : Uniquement dans le cadre d'une décolonisation sur avis de l'unité cantonale HPCI. Pas de décolonisation sauf: Facteurs retenus pour une décolonisation chez les patients porteurs de MRSA. La décolonisation peut être topique ou systémique. - Chirurgie prévue - Patient en dialyse - Présence de cathéter veineux, port-à-cath, etc. - Présence de plaie opératoire - Diabète insulino-dépendant, insuffisance rénale chronique, traitement immunosuppresseur, patient immunodéficient - Lors de changement de sonde à demeure - Présence d'une ERV

Références	- Mesures additionnelles aux précautions standard – guide romand pour la prévention des infections associées aux soins, Deuxième édition, Août 2021 - Guide pratique 2024 de prévention et de traitement des infections en EMS, Vaud, Valais, Neuchâtel, Fribourg, Genève, Berne et Tessin - HPCI Vaud.
------------	--